

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

VILLE DE CANCALE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2011

L'an deux mille onze, le 28 janvier à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle du complexe Bel Event, lieu de leurs séances, sous la Présidence de M. Mahieu, Maire.

Etaient Présents : Pierre-Yves MAHIEU, Marcel LE MOAL, Suzanne MAINGUY, Francine CARDINEAU, Jean-Marc BOUCHER, Monique LOTELIER, Caroline PELLERIN, Yves CAHOURS, Pierrette BLANDIN, Philippe TOUARIN, Catherine HARZIC, Martine LOCHET, Frédéric MARY, Ismaël HIFDA, Evelyne LESELLIER, Jean-Pierre DEVEZE, Nicole LOGEAIS, Eugène BLAY, Laurence PENVERN, Anne GANDAIS, Marie FEUVRIER, Géraldine LASILIER-CHAUFAUX.

Absents excusés : Jean-Claude LE PIERRES, Eric CADOREL, Joël MAZE, Isabelle VICTOIRE, Etienne MOUBECHÉ, Louis LENOUVÉL, Eugène ROUX.

Pouvoirs : M. LE PIERRES à Mme MAINGUY M. CADOREL à Mme LOTELIER
M. MAZE à M. LE MOAL Mme VICTOIRE à Mme BLANDIN
M. LENOUVÉL à Mme FEUVRIER M. MOUBECHÉ à Mme PELLERIN
M. ROUX à Mme LASILIER-CHAUFAUX

Secrétaire de séance : Mme LOTELIER Monique

Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance et soumet le compte rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2010.

Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

□□□□□□□□□□

Ajout de questions à l'ordre du jour

M. le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Information sur le Point I de la Houle

Accord du Conseil Municipal.

□□□□□□□□□□

I) Finances

Délibération 2011-01 / Débat d'Orientations Budgétaires 2011

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire apporte des informations concernant le calendrier budgétaire qui sera accéléré en 2011 en raison de la mutation au 1^{er} mars de l'agent qui s'occupe des finances : vote ce soir des comptes administratifs 2010 et des budgets primitifs 2011 des budgets annexes, puis vote du budget principal de la Commune le 25 février 2011.

M. le Maire présente au Conseil Municipal les éléments du Débat d'Orientations Budgétaires.

1. PREAMBULE

Conformément à la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992, un débat d'orientations budgétaires doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent l'adoption du budget.

Dans un contexte économique qui reste encore difficile, c'est l'occasion de définir notre politique d'investissement et les axes de notre stratégie financière. Il s'agit bien d'une première étape du cycle budgétaire et un élément de communication financière.

2. LES ELEMENTS DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL

A. Le contexte économique international

Pour l'année 2011, la croissance est estimée à 1,6 % par le Rapport économique, social et financier. Elle ne retrouverait pas son rythme d'avant crise, soit +2,3 % en moyenne annuelle entre 1997 et 2007.

Le risque de voir, à court terme, les taux d'intérêts remonter est faible sauf en cas de choc « externe » (spéculation sur les matières premières, crise budgétaire et de liquidité, chute de l'euro).

Cependant dès 2011, les politiques d'austérité pourraient entraîner une trop faible croissance économique et, à l'inverse de l'effet recherché, une augmentation des déficits publics.

Les marchés des taux devraient donc être influencés par une croissance faible avec un risque déflationniste à court terme et inflationniste à long terme.

B. Le contexte économique national

Le Gouvernement s'est engagé devant le Parlement, comme il l'a fait au niveau européen, à ramener le déficit public à 6% de produit intérieur brut (PIB) en 2011, et à atteindre 3 % du PIB en 2013 (limite fixée par le critère de Maastricht) et 2 % en 2014.

L'hypothèse de croissance retenue par le Gouvernement est de + 2,0 % en 2011, après une hausse de 1,5 % en 2010 ; l'inflation anticipée reste stable et modérée : + 1,5 % en 2011, contre + 1,2 % en 2010.

L'effort de redressement des comptes publics engage l'ensemble des acteurs de la dépense publique (État, organismes divers d'administration centrale, administrations sociales et collectivités locales) :

- les dépenses de l'État seront gelées en valeur pour les trois prochaines années, hors pensions et charges de la dette. Le Gouvernement conduira un effort sur les dépenses de fonctionnement et d'intervention à hauteur de 10 % d'ici à 2013 ;
- la réforme des retraites contribuera à maîtriser la dépense publique, y compris à l'horizon 2013 ;
- les efforts engagés pour renforcer l'efficacité des dépenses d'assurance maladie seront poursuivis dans le cadre défini par la loi « Hôpital, patients, santé et territoires » ;
- les transferts de l'État aux collectivités territoriales seront stabilisés en valeur. Un moratoire est prévu sur les normes réglementaires qui leur sont imposées afin de fournir aux collectivités locales de nouveaux outils pour une meilleure maîtrise de leurs dépenses.

S'agissant du secteur public local, la programmation est construite sur une hypothèse d'évolution modérée des dépenses locales, de 0,6 % par an en moyenne, qui leur permettrait d'atteindre l'équilibre à l'horizon 2014.

Le déficit public s'est accru sous l'effet conjoint de la baisse des recettes et de la hausse des dépenses induites par la crise, notamment dans le cadre du plan de relance.

En 2010, le déficit de l'ensemble des administrations publiques atteint 7,7 % du PIB (soit un niveau légèrement inférieur à la cible de 8 % inscrite dans le programme de stabilité français transmis à la Commission européenne début février 2010).

En 2011, dans un contexte de reprise de l'activité, le déficit public se redresserait à 6,0 % du PIB grâce notamment aux premières mesures prises en termes de limitation des dépenses, de réduction des niches fiscales et sociales et en raison de la fin des mesures de gestion de crise (plan de relance et surcoût temporaire de la réforme de la taxe professionnelle, à hauteur de 0,6 point de PIB au total).

La dette publique au sens de Maastricht augmente et atteint ainsi, pour l'ensemble des administrations publiques, 82,9 % du PIB en 2010, après 78,1 % en 2009, soit une hausse de près de 5 points de PIB.

L'objectif est d'atteindre en 2013 un déficit public de 5% du PIB avec une croissance de 2,5 % à compter de 2011 et une progression de l'ensemble des dépenses publiques de 1 % en volume. La dette publique se stabiliserait autour de 90 % du PIB.

C. Les principales dispositions de la loi de finances 2011 en matière de finances locales

• Le gel des concours de l'Etat aux collectivités locales

Le principal objectif de la loi de finances 2011 est de réduire le déficit public de 60 milliards d'euros, afin de le ramener à 92 milliards d'euros en agissant sur la dépense. Les dotations aux collectivités locales étant, pour l'Etat, une dépense, le gouvernement a décidé de geler celles-ci pendant 3 ans, afin que les collectivités locales participent à l'effort national.

Cependant, ce n'est pas strictement exact, puisque chaque dotation dispose de ses propres modalités d'évolution et que certaines augmentations sont ciblées sur les collectivités les plus défavorisées.

• Le gel de la Dotation Globale de Fonctionnement

Désormais, le montant de la DGF est fixé chaque année par la loi de finances. Il n'y a ainsi plus de formule d'indexation du montant de la DGF. C'est un montant en valeur qui est fixé par la loi de finances.

Pour 2011, la DGF est en augmentation de + 0,49 % après examen par l'Assemblée Nationale. Mais de nombreuses nouvelles dispositions viennent modifier les modalités d'évolution des différentes parts, pour les communes comme pour les EPCI.

- La dotation de compensation de la suppression de la part salaires de l'ex TP est gelée à son niveau de 2010.
- S'agissant de la dotation d'intercommunalité, le principe est le gel au niveau 2010 des dotations moyennes par habitant de chaque catégorie pour les EPCI à fiscalité propre.

Pour 2011, la dotation moyenne par habitant de la catégorie des communautés d'agglomérations est égale à 45,50 €, comme en 2010.

Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) est un élément déterminant dans le calcul de la dotation d'intercommunalité. Il permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement et vise à éviter la constitution d'intercommunalités « d'aubaine ».

Le principe est simple : plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on supposera qu'elles lui auront également transféré des compétences. Dès lors, plus les communes auront « joué le jeu » de l'intercommunalité, plus la DGF sera valorisée.

Le tableau suivant retrace l'évolution du CIF moyen des Communautés d'Agglomération depuis 2001 (*source DGCL*) et du CIF de Saint-Malo Agglomération depuis sa création.

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
CIF moyen des CA	50,20%	42,13%	39,44%	37,04%	32,66%	27,61%	28,62%	29,60%	31,10%	32,13%
CIF SMA	50,19%	27,65%	20,19%	20,81%	27,28%	17,36%	17,19%	18,20%	19,22%	20,84%

Par ailleurs, la loi de finances a élevé le seuil d'éligibilité à la garantie attribuée au titre du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF).

La garantie de la dotation d'intercommunalité liée à l'importance du CIF sera appliquée seulement si le CIF est supérieur à 0,50 (au lieu de 0,40 auparavant) pour les communautés de communes à taxe professionnelle unique et pour les communautés d'agglomération.

Cette disposition limitera le poids des garanties attribuées aux communautés au titre de leur CIF et aura des conséquences importantes pour celles dont le CIF devient, suite à la modification, inférieure au seuil, et qui, de ce fait, perdront le montant de la garantie correspondante.

Saint-Malo Agglomération se situant déjà en dessous des seuils précités, seule la garantie à 80 % trouvera à s'appliquer, c'est-à-dire que la dotation par habitant ne pourra pas être inférieure à 80 % de la dotation par habitant de l'année précédente.

- **Proposition de création d'un fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales**

La loi de finances pour 2011 arrête le principe de création d'un Fonds National de Péréquation des Recettes Fiscales (FNPRF), à compter de 2012, à destination des communes et EPCI à fiscalité propre. Elle prévoit aussi qu'avant le 1^{er} septembre 2011, le Gouvernement déposera au Parlement un rapport précisant les modalités de répartition du FNPRF.

L'objectif de ressources du fonds de péréquation en 2015 est fixé à 2% des recettes fiscales des communes et EPCI, soit 855 millions d'euros, avec une montée en puissance progressive en 2012, 2013 et 2014, soit respectivement 0,5%, 1% et 1,5% des recettes fiscales.

Le prélèvement serait effectué sur les communes et EPCI disposant d'un potentiel financier/habitant supérieur à 1,5 fois la moyenne nationale, alors que le fonds serait réparti entre les communes et EPCI en fonction inverse du potentiel financier.

Les décisions définitives relatives au nouveau fonds de péréquation horizontale ne seront votées que dans la loi de finances pour 2012, après remise au Parlement, par le Gouvernement, d'un rapport précisant notamment les modalités de répartition du fonds.

- **La baisse des compensations d'exonérations :**

En 2011, les périmètres des compensations d'exonération sont adaptés afin de tenir compte des transferts d'imposition découlant de la réforme de la taxe professionnelle.

Plusieurs compensations, désormais déconnectées de l'assiette fiscale, sont consolidées au sein d'une seule dotation globale de compensation par niveau de collectivité. Pour les communes et les EPCI, une dotation regroupe les attributions au titre de la DCTP (dotation de compensation de la taxe professionnelle) et de la réduction de la fraction imposable des recettes des BNC (bénéfices non commerciaux).

• La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2011 :

Elle est fixée à 2 %, soit un taux légèrement supérieur à l'inflation prévisionnelle pour 2011 (1,5 %). Enfin, la réforme des valeurs locatives cadastrales est enclenchée et concernera d'abord les locaux commerciaux et professionnels.

Les orientations principales pour l'année 2011 consisteront à :

- Poursuivre la mise en œuvre de la politique d'urbanisme et de création de logements,
- Développer les actions de renforcement de la politique de cohésion sociale par la modernisation des équipements qui lui sont dédiés,
- Renforcer les actions de développement économique et de l'emploi,
- Mettre en œuvre les décisions d'amélioration des services rendus par les services municipaux.

A. Le logement et l'urbanisme

Les réflexions engagées dans le cadre de l'élaboration du nouveau PLU ont permis d'affirmer la pertinence des actions engagées pour réussir à :

- créer une véritable offre diversifiée de logements en lien avec les besoins identifiés afin de favoriser le renouvellement des générations et l'accueil d'une nouvelle population diversifiée dans des conditions conformes aux enjeux de ce XXI siècle (eau, énergie, déplacement, maintien à domicile, consommation d'espace,...)
- réussir la valorisation de différents espaces de vie et d'activité en réalisant les infrastructures nécessaires avec le souci de rationaliser les coûts de création ou renforcement des voiries et réseaux.

Les principaux dossiers dont l'engagement sera poursuivi en 2011, concerneront :

- les Prés Bosgers et l'implantation du nouveau centre hospitalier, les Rimains III et la résidence de tourisme, ainsi que la relance du dossier du Clos Nogain. Leur réalisation pouvant mobiliser les moyens de Foncier de Bretagne ainsi que les dispositifs de financements convenus entre St-Malo Agglomération et la Caisse des Dépôts et Consignations (Conseil Communautaire du 27/1/2011) selon la définition future de ces projets en terme de logements.
- les travaux d'aménagement de voirie et d'amélioration de réseaux seront poursuivis sur la commune, tout particulièrement dans le secteur de Terrelabouet (rue Masson et finalisation de la négociation avec le Conseil Général pour la rue des Français libres), et devront être engagés en termes d'étude pour le secteur de Port-Mer comme de la rue des Rimains.

B. La cohésion sociale

Parce que nous souhaitons continuer à apporter des réponses concrètes en terme d'équipements et de projets destinés à satisfaire la population pour améliorer la qualité de vie, et l'attractivité de notre commune en 2011 nous engagerons les orientations suivantes :

- achever la modernisation des équipements sportifs, par la réalisation d'une salle adaptée aux différentes disciplines et la remise à niveau des tennis extérieurs, après avoir effectué la réfection de la piste d'athlétisme.
- engager le projet de rénovation de l'orgue en confortant le projet culturel qui y est associé, en cohérence avec la consolidation de points sensibles de l'église.
- travailler à la remise à niveau de la salle Cancaven pour permettre d'assurer son utilisation dans des conditions plus satisfaisantes et examiner les améliorations à apporter au Musée.

- achever les travaux d'extension du cimetière, améliorer les conditions d'information de la population (panneaux électroniques), et remettre à niveau les équipements sanitaires publics compléteront le programme à engager en 2011.

C. Le développement économique

Les actions de développement économique concerneront principalement :

- la création d'un Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT)
- l'accompagnement du futur projet d'extension de la zone d'activité de la Bretonnière et de complément de la zone de Quatrevais en lien avec St Malo Agglomération ;
- mais aussi la modernisation de certains équipements nécessaires au développement touristique de Cancale : accueil de camping-cars, stationnements, ...

La réflexion qui s'engage autour de l'évolution des équipements nautiques -professionnels et plaisance- s'inscrit dans cette logique maritime d'une meilleure valorisation des atouts économiques et touristiques de notre commune.

Enfin, l'ouverture à l'urbanisation du secteur des Prés Bosgers sera l'occasion de compléter l'offre de services susceptible de s'implanter en périphérie immédiate du futur centre hospitalier, tout comme la conduite du projet de réalisation d'une Maison de Santé, rue d'Arnstein, permettra de maintenir le potentiel de professionnels de santé sur notre commune.

D. La gestion interne et les services municipaux

L'audit d'organisation nous permet aujourd'hui de disposer de voies concrètes d'amélioration, y compris en terme d'équipement et de choix de locaux, comme d'interactivité entre les services. Au cours de l'année 2011 nous aurons à engager les premières décisions à même de modifier la structuration de l'accueil du public.

3. LES ELEMENTS DE CADRAGE 2011

Les grandes orientations budgétaires pour 2011 sont les suivantes :

- Maintien d'un niveau élevé d'investissement en rapport avec les objectifs identifiés sur la période 2010-2013,
- Croissance maîtrisée de la dette, en particulier en terme de taux d'intérêt pratiqué et de durée,
- Recherche d'un niveau élevé d'autofinancement,
- Maîtrise accrue des dépenses courantes de fonctionnement,
- Stabilité de la pression fiscale.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les recettes de fonctionnement

1. La Dotation Globale de Fonctionnement

La DGF devrait également progresser de 0,49 %, mais en contrepartie certaines dotations pourront diminuer. Cette évolution réelle ne sera connue qu'en mars 2011, ce qui pourra nous conduire à prendre en compte ultérieurement dans le cadre d'une décision modificative les éléments qui nous seront notifiés.

Notre réflexion sera basée sur une stabilité de la DGF 2011/2010.

2. La Fiscalité locale

Dans un contexte économique et social qui reste sensible, il apparaît indispensable de ne pas accroître la pression fiscale communale sur les ménages et les entreprises.

Le niveau des taux communaux, en l'absence de toute difficulté imprévue, doit pouvoir être maintenu en 2011 à celui retenu en 2010.

3. Les recettes

Conformément aux objectifs déjà affirmés l'an passé et confortés cette année par la volonté de ne pas accroître la pression fiscale, les recettes tirées de la valorisation de services municipaux auprès des usagers doivent générer un niveau de ressources à même de contribuer au maintien d'un bon niveau de qualité des équipements dédiés et d'une couverture suffisante des frais de personnel qui y sont liés, de façon à ne pas faire peser de façon excessive sur le budget général des coûts relatifs à des actions spécifiques.

Sur ce point, M. le Maire indique que des recherches de recettes nouvelles doivent être engagées (moins de gratuité, et revalorisation des mises à dispositions de moyens techniques municipaux, de salles et de prestations de services externes rendues...).

Les conséquences d'une nouvelle baisse prévisible des financements publics ou issus des collectivités territoriales (exemple : subventions du Conseil Général d'Ille et Vilaine - en particulier en raison du nouveau calendrier et des enveloppes relatives aux futurs Contrats de Territoire) devront être prises en considération dans les différents programmes et projets, tant pour ce qui concerne les montants que le calendrier.

B. Les dépenses de fonctionnement

1. Les charges générales

Cette catégorie de charges regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien de la commune : achats, prestations de services, entretien des équipements, dépenses énergétiques, télécommunications, etc.

Les prévisions seront élaborées sur la base des crédits prévus en 2010 et de leur taux de réalisation en décembre 2010. L'objectif est d'ajuster l'évaluation à la hauteur de la réalisation prévisible en tenant compte des risques de hausse liés à l'évolution actuelle des marchés des matières premières. Les dépenses d'énergie devront faire l'objet d'un examen attentif en vue d'optimiser leur coût par une gestion plus fine des consommations, ceci tout particulièrement pour ce qui concerne la gestion des points lumineux comme des mises à disposition de locaux. La modernisation de la flotte de véhicules devant également conduire à une réduction des consommations.

2. Les charges de personnel

Ce poste qui, à effectif global constant, évolue selon les règles générales de gestion statutaire de la fonction publique territoriale, sera influencé par les conséquences de l'étude d'organisation et de gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

Le double effet conjugué de départs en retraite et de recrutements raisonnés, doit permettre de conserver une évolution maîtrisée de ce poste important de charges.

3. Les frais financiers

La situation particulière de l'encours de notre dette fait planer un risque majeur sur la maîtrise de ce poste de dépenses.

M. le Maire ajoute que la Commune de Cancale est dans une situation de risque majeur. Un point sur la dette a été fait : le capital restant dû est situé à un peu plus de 3027 K€. Pour sortir de l'emprunt DUAL, en plus du montant du capital restant du l'indemnité qui aurait alors été appelée par Dexia au 1^{er} décembre 2010 était évaluée à 4209 K€.

Cela veut dire que potentiellement, la situation financière de la commune est plombée d'un encours réel de 7 M€. Si on voulait éviter de subir les aléas de la fluctuation du franc suisse, à la même date, la proposition de Dexia était de figer le taux d'intérêt à 16,04 %.

Mi novembre 2010, une rencontre a eu lieu avec le directeur régional de Dexia, elle a conduit à transférer la gestion de notre dossier du niveau régional au niveau national. Mr le Maire donne lecture du courrier qu'il a adressé au directeur régional de Dexia dans lequel il a d'une part, mis clairement en cause les pratiques de Dexia dans la gestion active de la dette de Cancale et d'autre part, demandé à Dexia de proposer un financement en rapport avec la réalité des taux fixes pratiqués sur une durée de 20 ans (taux de 3,2 à 3,6 %).

Entre temps, un échange direct a eu lieu avec le médiateur au cours duquel il a été indiqué à ce dernier le souhait privilégié de Cancale de maintenir pour l'instant un lien entre la Commune et Dexia pour aller au bout de la négociation. Une proposition finale avait été demandée à Dexia avant le 7 janvier 2011, mais n'a pu aboutir dans le délai imparti suite au changement de directeur général. Un rendez-vous a eu lieu à Rennes le 24 janvier dernier avec le directeur Dexia-France et la conseillère du président de Dexia. L'exigence de trouver très rapidement une solution conforme aux intérêts de la commune a été rappelée. Une proposition doit être formulée en ce sens par Dexia.

Aujourd'hui, il ressort :

Qu'en raison de la nature du produit financier souscrit en 2007 sur les conseils de Dexia - qui n'est absolument pas un prêt dont la formule serait fixe et lisible, mais un produit financier à caractère spéculatif - nous pouvons aujourd'hui redouter, après la forte progression de 2010 (+ 60.000 € par rapport à 2009 malgré une sortie à 5,31 % au lieu de 8,01 %) une véritable explosion des frais financiers pour 2011 de plus de 200.000 € (taux supérieur à 11 %).

Que la durée de vie de ce « produit » étant encore supérieure à 22 ans, il nous est impossible d'envisager de le conserver plus longtemps car ce serait perdre définitivement toute capacité de maîtrise de nos finances.

Que les discussions engagées depuis janvier 2009 avec Dexia doivent aboutir d'urgence à une solution qui garantisse la mise en place d'un réel financement fixe et lisible, à taux maîtrisé, en substitution de ce produit ; ceci dans un cadre conventionnel ou par tout moyen permettant de préserver les intérêts légitimes de la commune.

M. le Maire ajoute qu'il n'envisage pas que le budget de la Commune puisse supporter une telle charge. Si la capacité à maîtriser les finances n'était pas assurée, il faudra prendre les moyens nécessaires pour sortir de cette situation avec, le cas échéant l'introduction d'un recours, avec l'appui d'un conseil financier et juridique pour analyser les propositions faites par Dexia.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le projet de Budget Primitif 2011 sera établi à partir de l'analyse et de la programmation des objectifs identifiés.

Les dépenses d'équipement sont financées :

- d'une part, par l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement - d'où la nécessaire maîtrise des frais financiers,
- d'autre part, par des recettes propres de la commune : FCTVA et subventions ou réalisation de ventes d'éléments d'actif si nécessaire,
- et enfin, par le recours à l'emprunt dans des conditions satisfaisantes.

L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement qui sera dégagé sur la section de fonctionnement devra permettre d'assurer :

- le paiement des dépenses de fonctionnement,
- et le remboursement du capital emprunté par des ressources propres.

Une fois cette condition remplie, la commune doit évaluer sa capacité d'investissement en fonction de son niveau d'épargne disponible qui lui permettra d'autofinancer ses projets d'investissements et/ou de couvrir le remboursement du capital emprunté ainsi que les dépenses de fonctionnement induites par la mise en place de nouveaux services et équipements (personnel, charges à caractère général, intérêts d'emprunt).

A ce stade encore, l'enjeu de la maîtrise de notre endettement apparaît indispensable. Il en va de notre capacité à mettre en place de nouveaux services et équipements. Car pour garantir une situation financière saine à moyen terme, la commune doit également mesurer précisément les impacts des décisions de 2011 sur les années ultérieures afin de ne pas détériorer les ratios prudentiels (taux d'autofinancement, capacité de désendettement) et ainsi garder des marges de manœuvre pour continuer la réalisation de son programme pluriannuel d'investissement après 2011.

M. le Maire précise que l'intervention de la Caisse des dépôts et Consignations dans le dispositif GAIA est autorisée uniquement dans le cas où les communes ont un ratio de désendettement inférieur à 10 ans.

M. DEVEZE indique que le taux de croissance annoncé à 2,5 % dès 2011 dans le contexte économique national semble élevé et peu probable.

Mme PENVERN fait remarquer que l'action gouvernementale amène les collectivités à avoir beaucoup d'incertitudes et d'inquiétudes sur l'évolution des compétences et de leur financement. Ce constat s'applique tant pour Cancale que pour St-Malo Agglomération. Elle regrette le manque de chiffres dans la présentation du DOB (grandes tendances 2011, capacité d'autofinancement et situation budgétaire....).

Concernant le logement et l'urbanisme, elle fait part de sa satisfaction de voir les orientations basées sur des conditions conformes aux enjeux de ce XXI siècle (préservation de l'environnement et économies d'énergie). Elle regrette toujours que la possibilité d'équiper le futur gymnase de panneaux photovoltaïques n'ait pas été retenue. Elle fait part du soutien de son groupe concernant les dossiers du Clos Nogain et des Prés Bosgers.

S'agissant de la cohésion sociale, les élus de son groupe aimeraient être associés à l'avancement du dossier des équipements sportifs. Elle souligne l'absence de projet culturel au sein du DOB et le manque d'information relatif au programme de travaux du musée.

Pour le développement économique, elle fait part du soutien de son groupe pour les dossiers Bretonnière et Quatrevais, basés sur la solidité et la cohérence. Concernant le projet de création d'une maison de santé, rue d'Arnstein, elle regrette que cette décision ait été annoncée au moment des vœux 2011 sans aucun débat préalable et délibération du Conseil Municipal. Pour autant, et comme déjà annoncé en commissions et lors de Conseils Municipaux antérieurs, il lui semble légitime que la municipalité de Cancale soit porteuse de ce projet. Malgré ce manque de concertation, les élus de son groupe soutiendront ce projet tout en rappelant leur préférence à voir cette maison de santé installée dans la maison Quemerais en centre ville.

Concernant la gestion interne et les services municipaux, l'audit a été organisé en parfaite collaboration avec le personnel municipal qui semble adhérer positivement aux propositions émises.

Quant aux recettes fiscales, elle regrette toujours la diminution de l'abattement à la base voté en septembre 2009 (5 % au lieu de 15 %) et qui favorise les résidences secondaires par rapport aux résidences principales. Pour les nouvelles recettes à trouver, elle fait part de son inquiétude de voir l'accès à la mer et aux plages devenir un jour payant. Les élus de son groupe se disent très attachés à la notion de service public notamment en dehors des secteurs marchands. Pour le prêt DEXIA, les élus du groupe « Cancale tous ensemble » vont soutenir la démarche à venir pour essayer de sortir de cet emprunt. Sur ce point, outre le bénéfice de 1 milliard d'euros fait par Dexia en 2011, une charte d'engagement réciproque entre les établissements et les collectivités territoriales comportant une dizaine d'engagements a été mise en place. L'engagement n°10 indique : « *Dexia s'engage à proposer à ceux de ses clients qui le souhaiteraient les solutions les plus adaptées pour réduire les expositions que ces derniers jugeraient excessives concernant les anciennes opérations* ».

M. le Maire salue la convergence de vue sur la politique municipale ; s'il y a divergence celle-ci porte davantage sur la forme que sur le fond.

Concernant la méthode, M. le Maire cite l'exemple de deux conseillers municipaux qui se sont rencontrés récemment. Le premier conseiller municipal de la majorité a communiqué une information concernant les recettes de la salle Cancaven à un conseiller municipal de la minorité. Deux jours après une lettre recommandée émanant d'une « association » et reprenant textuellement le chiffre annoncé (qui était d'ailleurs erroné) a été reçue en mairie. Il y a un déficit total de confiance entre une part importante de la municipalité et des conseillers municipaux qui ne respectent pas la confidentialité. Cette façon d'agir ne donne pas spécialement envie de partager en amont certaines réflexions comme celle de la maison de santé où un détournement d'information aurait pu une nouvelle fois compromettre ce projet important pour les professionnels de santé et pour l'avenir de Cancale. Il fait savoir concernant ce dossier qu'il n'a reçu aucun courrier proposant un quelconque projet de maison médicale ailleurs dans Cancale, et que l'analyse des surfaces disponibles ne rendait pas possible la réalisation d'un équipement dans la maison Quémerais.

Il ajoute qu'il rêverait de voir évoluer cet aspect « méthode », mais indique, vu ce qui vient à nouveau de se passer, être à son grand regret convaincu du contraire.

Concernant les recettes nouvelles, chercher à faire évoluer les recettes municipales n'est pas vouloir sortir du service public. Il faut s'interroger sur la part des cancalais qui n'utilisent pas le service proposé mais qui y contribuent pour autant par l'intermédiaire de leurs impôts alors que ce service pourrait être mieux couvert par des redevances d'usagers.

Concernant les abattements, M. le Maire rappelle que Cancale est la commune qui possède le plus fort cumul d'abattements de toute l'agglomération.

Mme GANDAIS donne lecture d'un courrier annonçant sa démission et celles de Mmes Logeais et Lasilier-Chaufaux de la commission culture -dont la dernière réunion remonte au 16 décembre 2009- compte tenu du fait que la culture ne semble pas être importante dans l'action municipale de la majorité. Elle souligne les manques évidents de concertation et de confiance. Encore une fois, le travail en commission est laissé de côté et tout est décidé par le groupe majoritaire sans même un semblant de concertation avec les groupes minoritaires. Si d'aventure il y avait un engagement à ce que cette commission fonctionne normalement, les élus démissionnaires pourraient alors reconsidérer leur décision.

M. le Maire répond qu'il faut tenir compte du rôle joué par les associations culturelles qui agissent avec le soutien de la commune (accompagnement financier, technique et humain). Si, à travers ces démissions, il y a le souhait d'une véritable reprise municipale de coordination d'actions culturelles, cela peut être une bonne occasion de fédérer les associations autour d'animations communes autour d'un véritable projet culturel défini par les élus. Mais aujourd'hui on constate plutôt la volonté d'indépendance des associations, et il y a un sacré chemin à parcourir !

Mme GANDAIS précise ne pas voir indiqué que les associations n'étaient pas actives et ne bénéficiaient pas d'aides municipales mais que le travail en commission était laissé de côté et que tout était pris en amont sans aucune concertation.

Mme LOTELIER indique qu'elle a en vain attendu les propositions des membres de la commission qui devaient lui transmettre les groupes à retenir pour l'année 2010. Elle ajoute qu'elle ne conçoit pas de réunir la commission culture pour uniquement lire les dépliants des différents groupes.

Mme LASILIER-CHAUFAUX indique que la commission culture a pour objectif de tenir informé ses membres des propositions d'animations reçues en Mairie et à partir de ces informations, de procéder à une sélection en commun.

Mme FEUVRIER indique agréer les propos et remarques faites par Mme PENVERN concernant le DOB 2011 à quelques éléments près.

Elle fait remarquer que les bases d'imposition ont augmenté de 2 % en 2010 contre une inflation de 1,2 % ; d'où un différentiel d'imposition de + 0,8 % à la charge des contribuables. Un nouveau différentiel de + 0,5 % est prévu pour 2011 alors qu'en contrepartie, les salaires et pensions de retraite ne sont pas revalorisés. Ces phénomènes ajoutés à la réduction de l'abattement de la taxe d'habitation opérée en 2009 pour Cancale entraînent un aggravement conséquent de la pression fiscale.

Concernant la maison médicale, Mme FEUVRIER se dit heureuse de constater le changement de point de vue de la municipalité et de voir inscrit dans les investissements 2011 ce projet. Elle se souvient que M. le Maire et M. LE PIERRES avaient indiqué lors d'une séance de Conseil Municipal que ce projet n'était pas du ressort d'une municipalité s'agissant d'un projet privé. Mme FEUVRIER rappelle qu'après discussion, M. le Maire et M. LE PIERRES avaient agréé aux arguments qu'elle avait avancés. Elle regrette le temps perdu sur ce dossier.

Pour le manque de confiance annoncé par M. le Maire, elle ne comprend pas et ne se sent pas concernée par cette remarque. Elle ajoute que M. LENOVEL a rencontré M. LE PIERRES pour lui faire part de propositions de sites susceptibles d'accueillir la maison médicale. Il est donc faux de dire qu'aucune proposition n'a été reçue en mairie de la part de la minorité.

Elle souligne que la confiance et la concertation peuvent très bien fonctionner et cite l'exemple du contrat d'affermage assainissement où un travail en commun entre les élus des différents groupes et le personnel municipal a permis d'aboutir à un résultat positif pour les Cancalais. C'est à ceux qui sont aux affaires d'impulser la confiance et la discrétion comme cela était le cas avec la municipalité précédente.

M. le Maire répond que concernant la confiance, l'échelle des mesures n'est sans doute pas la même pour tout le monde. Il trouve scandaleux qu'il y ait eu à l'époque un acharnement contre un projet privé qui aurait pourtant rendu service à la population cancalaise.

Ce projet a été purement détruit alors qu'il aurait pu permettre à la collectivité de trouver une autre destination au terrain municipal situé rue d'Arnstein.

Il donne lecture du point n°7 de la note remise par M. LE PIERRES : « Une commission développement économique s'est réunie le 27 octobre 2010 (présence de Mmes Mainguy, Penvern, Le Pierres, Le Moal, Lenouvel, Mary et Boucher). La maison médicale était un des points à analyser. M. Le Pierres a rappelé aux membres de la commission qu'à ce jour, aucun projet ou courrier n'était parvenu à M. le Maire et qu'en conséquence, il fallait craindre pour le maintien des professions médicales sur notre commune. A la demande de M. Lenouvel des pistes complémentaires devaient être étudiées ». Il répète qu'elles l'ont été sans pouvoir aboutir, et qu'aucun projet réel pour la maison de santé n'a été reçu.

Quant à la pression fiscale, les propos de Mme FEUVRIER sont infondés car il est préférable pour tout le monde que le taux d'inflation soit le plus faible possible. Quant au taux prévisionnel - qui risque d'être inférieur à la réalité - il ne peut pas être comparé au taux de revalorisation des bases d'imposition.

M. FEUVRIER indique qu'elle a voulu dire qu'elle contestait le fait que la revalorisation des bases d'imposition soit supérieure au taux d'inflation.

M. PENVERN se dit non concernée par les problèmes de confiance évoqués par M. le Maire et se trouve mal à l'aise d'être écartée d'un projet communal aussi important que celui de la maison de santé.

M. DEVEZE se dit heureux de voir la municipalité prendre les choses en main pour la maison de santé car les autres personnes qui se disent porteuses de projet n'ont à aucun moment rencontré les médecins.

M. le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour mettre au vote la localisation du projet de maison de santé, rue d'Arnstein et lui donner mandat pour agir face à Dexia par négociation ou par assignation. Accord du Conseil Municipal.

Délibérations 2011-33 / Maison de santé, rue d'Arnstein

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la localisation du projet de construction d'une maison de santé sur la parcelle communale située rue d'Arstein.

Adopté à l'unanimité

Délibérations 2011-34 / Emprunt DEXIA

Vote : Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal mandate M. le Maire pour renégocier avec Dexia l'emprunt DUAL et engager, si nécessaire, un recours auprès d'un conseil financier et juridique pour analyser les propositions de Dexia ou engager une procédure judiciaire.

Adopté à l'unanimité

Délibérations 2011-02 à 2011-21 / Budgets annexes : Comptes Administratifs 2010 et Budgets Primitifs 2011

Les Comptes Administratifs 2010 et les Budgets Primitifs 2011 des budgets annexes ont fait l'objet d'une présentation en Commission de Finances le 26 janvier 2010 et ont reçu un avis favorable. De même, le CA 2010 et le BP 2011 du port ont été communiqués au Comité Nautique Local le 25 janvier 2011 et adoptés à l'unanimité des membres présents. Ils se résument à :

A - Assainissement

Rapporteur : M. le Maire

Délibération 2011-02 - Compte Administratif 2010

↳	<u>Fonctionnement</u>	:	Dépenses :	179 345,65 €
			Recettes :	222 027,01 €
			Résultat :	+ 42 681,36 €
↳	<u>Investissement</u>	:	Dépenses :	587 523,04 €
			Recettes :	249 492,00 €
			Résultat :	- 338 031,04 €

Affectation du résultat pour 42 681,36 €.

Le résultat global 2010 s'élève à - 295 349,68 €.

Délibération 2011-12 - Budget Primitif 2011

↳	<u>Fonctionnement</u>	Dépenses et recettes :	341 800 €
↳	<u>Investissement</u>	Dépenses et recettes :	791 709 €

B - Camping municipal

Rapporteur : M. le Maire

Délibération 2011-03 - Compte Administratif 2010

↳	<u>Fonctionnement</u>	:	Dépenses :	300 747,17 €
			Recettes :	507 497,95 €
			Résultat :	+ 206 750,78 €
↳	<u>Investissement</u>	:	Dépenses :	128 754,19 €
			Recettes :	78 605,73 €
			Résultat :	- 50 148,46 €

Affectation du résultat pour 50 148,46 €.

Le résultat net global 2010 s'élève à + 156 602,32 €

Délibération 2011-13 - Budget Primitif 2011

↳	<u>Fonctionnement</u>	Dépenses et recettes	:	514 547 €
↳	<u>Investissement</u>	Dépenses et recettes	:	187 349 €

Reversement vers le budget principal : une somme de 170 000 € correspondant à une partie de l'excédent du budget du camping municipal (article 6522) est reversée vers le budget principal de la Commune.

C - Port de Plaisance

Rapporteur : M. LE MOAL

Délibération 2011-04 - Compte Administratif 2010

↳	<u>Fonctionnement</u>	:	Dépenses :	121 215,27 €
			Recettes :	168 238,18 €
			Résultat :	+ 47 022,91 €

↳ <u>Investissement</u>	:	Dépenses :	37 583,45 €
		Recettes :	28 128,66 €
		Résultat :	- 9 454,79 €

Affectation du résultat pour 9 454,79 €.

Le résultat net 2010 s'élève à + 37 568.12 €

Une information est apportée concernant l'article 616 « primes d'assurances » pour lequel a été intégrée en 2010 la responsabilité civile du port habituellement prise en charge dans sa totalité par le budget de la commune : inscription BP 2010 de 1 900 € - réalisation 2010 de 8 530,11 €

Sur ce point, il est précisé que les contrats d'assurances de la Ville et du Port d'une validité de 4 ans arrivent à échéance au 1^{er} janvier 2012. Ils feront l'objet d'une nouvelle consultation qui pourrait faire baisser le montant des cotisations en raison de la diminution du taux de sinistralité sur ces 4 dernières années.

Délibération 2011-14 - Budget Primitif 2011

↳ <u>Fonctionnement</u>	:	Dépenses et recettes	171 568 €
↳ <u>Investissement</u>	:	Dépenses et recettes	58 755 €

Article 6611 « Intérêts des emprunts » : provision de 6 170 € (1 800 € en 2010) en raison de la variation possible de l'emprunt DEXIA DUAL basé sur la parité euro/franc suisse.

Dépenses d'investissement 2011

- Etude AOT	20 000 €
-------------	----------

Le coût de ces études nécessaires au renouvellement des zones de mouillages collectifs de Port-Briac-Port-Picain, de l'Abri des Flots et des Potelets sera répercuté, une fois le coût réel connu, sur les tarifs des mouillages.

Si le coût des études est supérieur à 20 000 €, deux solutions se présentent : soit une Décision Modificative sur le budget du port, soit une avance de financement par le budget général de la commune avec remboursement par le budget du port sur l'exercice suivant.

- Programme mouillages	21 000 €	acquisition d'une annexe gonflable	700 €	et acquisition d'un GPS	700 €
------------------------	----------	------------------------------------	-------	-------------------------	-------

D - Bel Air V

Rapporteur : M. le Maire.

Délibération 2011-05 - Compte Administratif 2010

↳ <u>Section de Fonctionnement</u>	:	Dépenses :	0.00 €
		Recettes :	1 782.12 €
		Résultat :	+ 1 782.12 €

Délibération 2011-15 - Budget Primitif 2011 (Budget à clore)

↳ <u>Fonctionnement</u>	:	Dépenses et recettes :	1 782.12 €
-------------------------	---	------------------------	------------

E - Lotissement Les Rimains

Rapporteur : M. le Maire.

Délibération 2011-06 - Compte Administratif 2010

↳ <u>Fonctionnement</u>	:	Dépenses :	88 135,58 €
		Recettes :	547 258,73 €
		Résultat :	+ 459 123,15 €

Délibération 2011-16 - Budget Primitif 2011

↳ Fonctionnement : Dépenses et recettes : 956 986 €

F - Lotissement de la Ville-ès-Gris

Rapporteur : M. le Maire.

Délibération 2011-07 - Compte Administratif 2010

↳ Fonctionnement : Dépenses : 19 435,72 €
Recettes : 96 099,52 €
Résultat : + 76 663,80 €

Délibération 2011-17 - Budget Primitif 2011

↳ Fonctionnement : Dépenses et recettes : 111 608 €

G - Lotissement de la Ville Garnier

Rapporteur : M. le Maire.

Délibération 2011-08 - Compte Administratif 2010

↳ Section fonctionnement : Dépenses : 0 €
Recettes : 1 681,22€
Résultat : + 1 681,22 €

Délibération 2011-18 - Budget Primitif 2011 (Budget à clore)

↳ Fonctionnement : Dépenses et recettes : 1 681,22 €

H - La Bretonnière

Rapporteur : M. le Maire.

Délibération 2011-09 - Compte Administratif 2010

↳ Section exploitation :
Dépenses : 59 326,61 €
Recettes : 4 181,17 €
Résultat : - 55 145,44 €

↳ Section investissement (Atelier Relais) :
Dépenses : 12 390,37 €
Recettes : 55 642,90 €
Résultat : + 43 252,53 €

Le résultat net global 2010 s'élève à - 11 892,91 €

Délibération 2011-19 - Budget Primitif 2011

↳ Fonctionnement : 234 271 €
↳ Investissement (Atelier Relais) : 56 252 €

I - Zone Artisanale des Quatrevais II

Rapporteur : M. le Maire.

Délibération 2011-10 - Compte Administratif 2010

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses	: 36 940,24 €
	Recettes	: 0 €
	Résultat	: - 36 940,24 €

Délibération 2011-20 - Budget Primitif 2011

↳ Fonctionnement : Dépenses et recettes : 66 160 €

J - Vauhariot II

Rapporteur : M. LE MOAL.

Délibération 2011-11 - Compte Administratif 2010

↳ <u>Section fonctionnement</u> :	Dépenses	: 0 €
	Recettes	: 17 327.31 €
	Excédent	: 17 327.31 €

Délibération 2011-21 - Budget Primitif 2011 (Budget à clore)

↳ Fonctionnement : Dépenses et recettes : 27 173 €

Vote des Comptes Administratifs 2010 : M. le Maire se retire et ne participe pas au vote.

M. LE MOAL assure la présidence et soumet successivement au vote du Conseil Municipal les Comptes Administratifs 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les Comptes Administratifs 2010 :

Assainissement	Adopté par 24 voix pour et 4 abstentions (MM. FEUVRIER, LENOUEL, LASILIER-CHAUFAUX, ROUX)
Camping Municipal	Adopté à l'unanimité
Port de plaisance	Adopté par 24 voix pour et 4 abstentions (MM. FEUVRIER, LENOUEL, LASILIER-CHAUFAUX, ROUX)
Bel Air V	Adopté à l'unanimité
Lotissement Les Rimains	Adopté à l'unanimité
Lotissement de la Ville-ès-Gris	Adopté à l'unanimité
Lotissement de la Ville Garnier	Adopté à l'unanimité
Zone de la Bretonnière	Adopté à l'unanimité
Zone d'Activités des Quatrevais II	Adopté à l'unanimité
Lotissement du Vauhariot II	Adopté à l'unanimité

Vote des Budgets Primitifs 2011 :

M. le Maire soumet au vote du Conseil Municipal les budgets primitifs 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les Budgets Primitifs 2011 :

Assainissement	Adopté par 25 voix pour et 4 abstentions (MM. FEUVRIER, LENOUEL, LASILIER-CHAUFAUX, ROUX)
Camping Municipal	Adopté à l'unanimité
Port de plaisance	Adopté par 25 voix pour et 4 abstentions (MM. FEUVRIER, LENOUEL, LASILIER-CHAUFAUX, ROUX)
Bel Air V	Adopté à l'unanimité
Lotissement Les Rimains	Adopté à l'unanimité
Lotissement de la Ville-ès-Gris	Adopté à l'unanimité
Lotissement de la Ville Garnier	Adopté à l'unanimité

Zone de la Bretonnière	Adopté à l'unanimité
Zone d'Activités des Quatrevais II	Adopté à l'unanimité
Lotissement du Vauhariot II	Adopté à l'unanimité

Délibération 2011-22 / Budget Primitif 2011 de la ZAC des Prés Bosgers

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal dans sa séance du 26 novembre 2010 créait un nouveau budget annexe ZAC des Prés Bosgers et adoptait le BP 2010, en dépenses et en recettes à hauteur de 7 126 000 € HT essentiellement pour procéder aux premières acquisitions foncières.

Le budget :

- n'a pas fait l'objet d'un enregistrement par la Trésorerie générale avant la fin de l'année 2010 ;
- n'a reçu un numéro INSEE du dossier de fiscalité que le 6 janvier 2011.

Aussi, le budget 2010 doit être considéré comme inopérant et la délibération inexécutable. Par conséquent, il n'y aura pas de Compte Administratif 2010.

Devant faire face aux mêmes nécessités d'acquisitions foncières, le Conseil Municipal est sollicité pour fixer le BP 2011 de la ZAC des Prés Bosgers avec les mêmes crédits présentés en novembre 2010, dépenses et recettes 7 126 000 € HT.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2011 de la ZAC des Prés Bosgers.

Adopté à l'unanimité.

Délibération 2011-23 / Contrat d'assurance des risques statutaires

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune a, par délibération du 26 février 2010, mandaté le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine pour négocier un contrat d'assurance des risques statutaires, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, des décrets n° 85-643 du 26 janvier 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion et n° 98-111 du 27 février 1998, par lequel les contrats d'assurance sont soumis aux dispositions du Code des Marchés Publics, dont la réglementation impose une mise en concurrence périodique.

M. le Maire expose que le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine a communiqué à la Commune les résultats la concernant. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} - D'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 5 ans avec effet au 1^{er} janvier 2011

↳ Contrat CNRACL : agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis et conditions :

- Décès + accident du travail + maladie professionnelle (+ frais médicaux) sans franchise : 1,42 %
- Longue maladie + longue durée sans maladie ordinaire : 1,55 %
- Maternité + adoption + paternité : 0,70 %
- Maladie ordinaire franchise 30 jours : 1,45 %

Nombre d'agents : 74

Article 2 - La Commune autorise le Maire à signer les contrats en résultant.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Délibération 2011-24 / Modification des tarifs du marché du dimanche

Rapporteur : M. LE MOAL

Lors du dernier Conseil Municipal, les tarifs 2011 du marché ont été validés. Or, les tarifs votés concernant le dimanche à l'unité - passage n'ont pas été revalorisés suffisamment par rapport à l'abonnement au mois et à l'année censés être plus avantageux. L'objectif est de favoriser les commerçants qui viennent à l'année sur le marché. Il est donc proposé de revoir les tarifs à la journée de la manière suivante :

Prix au dimanche à l'unité - passage	2010	2011 CM du 15/12	2011 Propositions
Le mètre linéaire du 1/6 au 30/9	2,80	2,85	3,00
Du 1/10 au 31/5 (tarif d'hiver) le mètre linéaire	1,80	1,85	2,50
Forfait électricité	2,20	2,25	2,25

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable aux tarifs 2011 du marché.

Adopté à l'unanimité.

2011-25 / Budget Primitif 2010 Commune : Décision Modificative n°2

Rapporteur : M. le Maire

La Décision Modificative n° 2 au Budget Primitif 2010 de la Commune est soumise au Conseil Municipal pour adoption (report d'une échéance d'un emprunt de 2009 sur 2010) :

Chapitre 16	Article 1641	+ 25 000 €	Remboursement capital
Chapitre 020	Article 020	- 25 000 €	Dépenses imprévues

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la Décision Modificative n° 2 au Budget Primitif 2010.

Adopté à l'unanimité.

II) Personnel

Délibération 2011-26 / Recrutement personnels saisonniers et occasionnels

Rapporteur : M. LE MOAL

M. LE MOAL indique que comme chaque année, l'avis du Conseil Municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à recruter des personnels saisonniers et occasionnels pour l'année 2011.

Mme PENVERN demande de rappeler les critères d'embauche des saisonniers.

M. LE MOAL répond que le recrutement des saisonniers est basé sur les critères suivants :

- ✓ 1/3 des enfants du personnel (les enfants des élus ne sont pas acceptés)
- ✓ 1/3 de cancalais

- ✓ 1/3 correspondant à des compétences particulières (permis bateau, poids lourds, transport en commun...) et à de la réinsertion.
- ✓ Recrutement possible sur 2 années maximum.

M. le Maire indique qu'il est important de réussir la cohésion par la reconnaissance mutuelle entre les saisonniers et le personnel municipal titulaire.

Mme LOTELIER précise qu'une annonce relative aux emplois saisonniers a été diffusée dans le Plat Gousset.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter des personnels saisonniers et occasionnels pour l'année 2011.

Adopté à l'unanimité.

Délibération 2011-27 / Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme LOTELIER

Lors de la séance du 15 décembre 2010, le Conseil Municipal a adopté le tableau des effectifs 2011. Afin de pourvoir au remplacement d'un agent de la bibliothèque municipale faisant valoir ses droits à la retraite, un recrutement s'est effectué (64 candidatures pour 8 présélections) et nécessite la transformation du poste d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe en adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à compter du 2 février 2011.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la modification du tableau des effectifs présentée.

Adopté à l'unanimité.

III) Mer - Littoral

Délibération 2011-28 / Prorogation de l'autorisation de concession de plage de Port-Mer

Rapporteur : M. LE MOAL

La Ville de Cancale a sollicité le renouvellement de la concession de plage de Port-Mer qui est arrivée à échéance le 10 juillet 2010.

Par courrier du 10 janvier 2011, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) fait savoir que, conformément au décret 2006-608 du 26 mai 2006, un dossier est nécessaire à l'instruction de la demande. De même, la plage étant située en espaces remarquables, la consultation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites sera nécessaire, avec à l'appui un dossier environnemental. A l'issue de l'enquête administrative, le dossier très complexe et les avis seront soumis à l'enquête publique dans les formes prévues par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Compte tenu des délais nécessaires à la préparation et à l'instruction de ce dossier, une prorogation de l'autorisation précédente jusqu'au 31 décembre 2012 est nécessaire. Une demande doit être faite en ce sens par délibération du Conseil Municipal, avec l'engagement de faire parvenir à la DDTM un dossier complet dans un délai de 6 mois à compter de la date de la prorogation.

M. LE MOAL donne lecture du courrier de la DDTM qui précise qu'actuellement la seule activité privée recensée (club de plage) ne présente aucun enjeu touristique justifiant le maintien d'une concession vu l'importance de la procédure. Compte tenu du peu d'activité, l'autorisation du club de plage pourrait être envisagée par une simple AOT Etat qui serait accordée après avis de la Commune. La prorogation de la concession de plage est préconisée pour le moment.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite la prorogation de l'autorisation de plage de Port-Mer jusqu'au 31 décembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

IV) Foncier - Urbanisme

Délibérations 2011-29 et 2011-30 / ZAC des Prés Bosgers

Rapporteur : Mme CARDINEAU

M. BLAY se retire et ne participe pas au débat et au vote.

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC des Prés Bosgers, les échanges de propositions et d'avis entre la collectivité et Mmes Guillou et Le Moal se concluent sur un accord de cessions de parcelles. Les acquisitions foncières suivantes vous seront présentées pour approbation :

Parcelles Guillou

- parcelle C 417 (4480 m ²) et C 418 (5115 m ²) à 10 €	95 950,00 €
o abattement	- 9 595,00 €
o emploi	+ 9 635,50€
o total	95 990,50 €
- parcelle C 1124 à 10 €	2 930,00 €

- total pour les 3 parcelles	98 920,50 €

Mme CARDINEAU indique que Mr BLAY a renoncé à son indemnité d'éviction.

Parcelles Le Moal - Gaudin

- parcelles C 405 (3355 m ²), C 406 (32 m ²) et C 407 (7430 m ²) à 10 €	139 850,00 €
o abattement	- 13 985,00 €
o emploi	+ 13 586,50 €

- total pour les 3 parcelles	139 451,50 €

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour validation de ces montants et pour mandater Mr le Maire pour intervenir à la signature des actes notariés.

M. le Maire souligne que les acquisitions s'effectuent dans un bon climat de compréhension de la part des propriétaires avec des bons temps de dialogue, quelques fois imposés par la procédure, mais toujours utiles.

Vote : Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- ✓ émet un avis favorable à l'acquisition des parcelles C 405, 406, 407, 417, 418 et 1124 aux conditions présentées ;
- ✓ stipule que les frais afférents à ces acquisitions seront à la charge de la Ville de Cancale ;
- ✓ autorise M. le Maire à signer les actes correspondants ainsi que tout document se rapportant à ces dossiers.

Adopté à l'unanimité.

Délibération 2011-31 / Acquisition parcelles COURSIN - Les Hauts de la Houle

Rapporteur : Mme CARDINEAU

L'acquisition des parcelles F 1422 (2587 m²) et F 1424 (709 m²) situées sur les Hauts de la Houle (zone NDb) et appartenant aux consorts COURSIN est proposée au Conseil Municipal pour un montant total de 5 000 € + frais.

Vote : Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- ✓ émet un avis favorable à l'acquisition des parcelles F 1422 et F 1424 au prix total de 5 000 € ;
- ✓ stipule que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la Ville de Cancale ;
- ✓ autorise M. le Maire à signer l'acte correspondant ainsi tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

V) Travaux

Délibération 2011-32 / SDE : marché d'entretien de l'éclairage public

Rapporteur : M. BOUCHER

Le Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE 35) exerce depuis le 1^{er} mars 2007 la compétence optionnelle « éclairage ».

La phase expérimentale arrivant à terme fin 2011 (adhésion de 105 communes) a permis de confirmer la pertinence de ce service. Aussi, le SDE 35, par délibération du 8 décembre 2010, a décidé d'étendre le service de maintenance de l'éclairage public à l'ensemble des communes intéressées. Les communes urbaines paieront un forfait annuel de 25 € par point lumineux (valeur 2010 révisée par l'indice TP 12).

Une réunion d'information a eu lieu le 18 janvier 2011 au SDE. Le compte rendu et le projet de marché ont été présentés en commission travaux le jeudi 20 janvier 2011 et ont reçu un avis favorable.

M. BOUCHER précise qu'il y a actuellement sur la commune 1 600 points lumineux. L'économie espérée est de l'ordre de 8 à 10 000 €. Le SDE 35 met en œuvre les prestations suivantes :

- Visite annuelle d'entretien préventif,
- Renouvellement périodique des sources lumineuses,
- Dépannages et réparations,
- Interventions de mise en sécurité,
- Adaptation des heures de fonctionnement,
- Cartographie et suivi du patrimoine,
- Surveillance et vérification des installations,
- Intégration de nouvelles installations réalisées par la commune ou par des tiers,
- Rapport annuel d'exploitation,
- Accès internet.

M. le Maire indique que la constitution de ce syndicat, qui a pu par sa dimension lancer un appel d'offres et s'agréger des compétences d'entreprises, permettra à la Commune de maîtriser le coût des interventions et de faire progresser régulièrement l'état de nos équipements.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité pour :

- transférer au Syndicat Départemental d'Energie 35 les compétences optionnelles suivantes :
 - la maintenance des installations d'éclairage,
 - l'établissement, la mise à jour et la diffusion de la cartographie concernant ces installations.

- d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et donner mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SDE 35.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable aux propositions présentées.

Adopté à l'unanimité.

VI) Divers

Information sur le Point I de la Houle

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire apporte des informations communiquées par M. LE PIERRES concernant le Point I de la Houle :

« Jusqu'à 2009, l'office de tourisme occupait le point I de la Houle deux mois par an et servait tout au long de l'année de support de communication à diverses associations qui apposaient leurs affiches sur les vitres. Pour donner un air plus professionnel et plus propre à cet espace, j'avais fait nettoyer le point I et interdire le collage d'affiches sur les vitres. En même temps était installé le panneau d'information devant le point I, gratuitement car financé par la publicité. Au début de l'année 2010, la Mairie a souhaité récupérer le point I pour y loger la caisse des parkings car l'utilisation par l'OT n'avait plus lieu d'être suite à la mise en place du panneau d'information. Le bureau des parkings de mars à octobre répond à 90% des demandes des visiteurs et assure la diffusion des guides édités par l'OT. Ce local est resté vide jusqu'à la demande de Gilles LAMIRE pour l'utiliser comme point relais pour Défi Cancale. Après avoir vérifié auprès de la ville qu'aucun projet n'était en cours, les clés lui ont été remises et ce prêt lui a permis de vendre ses sorties en mer et ses blousons, éléments essentiels, si l'on croit son discours du vendredi soir 14 janvier, pour financer sa course.

Toute la saison 2010, les documents de l'OT ont également été distribués aux visiteurs, ceci sans employer de personnel, générant ainsi des économies pour l'OT. Ces économies ont servi à la mise en place d'animations supplémentaires dans le cadre du budget de l'OT. En échange, la société HERY, sponsor de Défi Cancale, a financé la décoration de la vitrine de l'OT. En fin d'année 2010, la responsable des ventes du programme GIBOIRE de Port-Mer m'a demandé si je connaissais un local libre sur la Houle. Le local du point I était alors à nouveau libre et inoccupé.

Pourquoi ? Parce que le groupe GIBOIRE a contribué au financement de Branlebas de Régates à Port-Mer en 2009. Parce que ce groupe a conçu un programme immobilier à Port-Mer que nous avons tous en tant qu'élus intérêt à voir fini le plus vite possible, d'autant que 20 PLS sont prévus et que d'ores et déjà 8 sont occupés. Et enfin, il a contribué à hauteur de 20 000 € au financement de Défi Cancale. Une convention de prêt de local jusqu'en avril 2011, contre remise d'un chèque de 1 500 € pour financer la décoration de l'OT et une obligation de distribuer les guides touristiques a été signée avec le groupe GIBOIRE. Social, animation, économie, voilà toutes les raisons qui font qu'aujourd'hui nous avons un local qui auparavant était sale, inoccupé et non valorisé, transformé en un local vivant et rapportant un minimum de recettes.

Je terminerai, en rappelant en tant qu'adjoint chargé de l'économie : je considère que mon engagement pris avec les Cancalais est de tout faire pour favoriser les entreprises à s'implanter et se développer sur notre territoire ».

Mme FEUVRIER indique qu'une convention a été présentée au Conseil Municipal pour la mise à disposition de la salle d'exposition à l'association culturelle de la Halle à Marée. Elle regrette que cette mesure n'ait pas été la même pour le point I avec pourtant le prêt d'un local public à une société privée.

Elle regrette également la suppression du point I de l'OT qui avait un rôle important en termes de diffusion des dépliant touristiques, de promotion de Cancale et d'orientation des visiteurs à la recherche de locations ou de commerces.

Mr HIFDA fait remarquer que le local du point I étant mis à disposition de l'office de tourisme, libre à ce dernier de le prêter.

Mme GANDAIS indique que les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme auraient pu être informés de cette mise à disposition.

Dates à retenir :

- ✓ Mercredi 9 février : Commission finances élargie au Conseil Municipal
- ✓ Jeudi 10 février 2011 : Conseil Municipal (P.L.U.)
- ✓ Vendredi 25 février 2011 : Conseil Municipal

oooooooooooo

Fin de séance à 23 h 45

**La secrétaire de séance,
M. LOTELIER**

Délibérations prises au cours de la séance : du n° 2011-01 au n° 2011-34 inclus